

  
MAIRE DE VÉNISSIEUX  
CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE

Monsieur Pascal MAILHOS  
Préfet du Rhône  
Préfecture du Rhône  
106 rue Pierre Corneille  
69419 LYON CEDEX 03

Le 16 juillet 2020

N/Réf. : SS

Monsieur le Préfet,

La crise sanitaire que nous traversons a entraîné une grave crise économique et sociale qui impacte fortement la population, notamment les plus fragiles.

Le 29 avril dernier, j'ai d'ailleurs alerté le Premier Ministre sur les effets de cette pandémie dans les villes populaires comme Vénissieux.

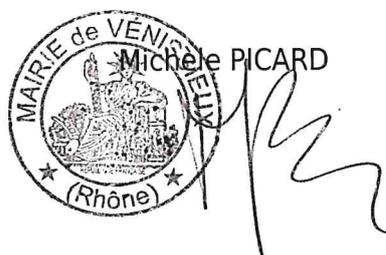
Le 30 juin, le Ministre de la ville et du logement a annoncé à l'Assemblée Nationale que « *seules les procédures d'expulsions locatives adossées à des possibilités de relogement opérationnel seront mises en œuvre à partir de juillet* ». Conformément à cette directive, vos services nous ont informés que le concours de la force publique ne serait accordé que pour les expulsions locatives assorties d'un relogement.

Dans ce contexte sanitaire, social et économique extrêmement difficile, cette décision est une véritable bouffée d'oxygène, particulièrement pour nos populations, déjà fortement touchées par le chômage et la paupérisation.

Cependant, la mise à l'abri de personnes en situation d'expulsion locative ne saurait se résumer à quelques nuitées d'hôtel ou d'hébergement d'urgence. Une situation qui ne ferait que décaler une mise à la rue dont les conséquences seraient catastrophiques pour les publics concernés mais aussi pour toute la population.

Aussi, je vous sollicite afin que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer aux personnes en situation d'expulsion locative, un relogement pérenne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

  
MAIRIE de VÉNISSIEUX  
Michèle PICARD  
(Rhône)